VILLE DE SCEAUX 14 déc. 17

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2017

NOTE DE PRESENTATION

OBJET: Rémunération des agents dans le cadre du recensement de la population

Rapporteur : Philippe Laurent

La campagne de recensement de la population pilotée par l'INSEE va être lancée en janvier 2018 pour une durée de 5 semaines.

Pour la Ville, une équipe de 4 agents intervient pour le recensement d'environ 800 logements.

La rémunération des agents est fondée sur le nombre de logements recensés ainsi que sur l'efficacité des agents dans la récupération des documents.

Au total, le budget global de rémunération s'élève à 8 000 €.

Il est proposé d'actualiser les modalités de rémunération des agents recenseurs et de les préciser en ce qui concerne le mode d'attribution de la prime de performance.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter les taux ci-annexés.